



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Info
COUPE

Juillet 2021

Forêt domaniale de Saint-Germain

La forêt domaniale de Saint-Germain est fortement affectée par des dépérissements du chêne sessile, du chêne pédonculé et du hêtre. Ce constat réalisé par l'ONF et les experts du département « Santé des Forêts » concerne l'ensemble de la forêt avec des zones plus marquées. L'ONF, gestionnaire de cette forêt, a modifié en 2015 l'aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt. Celui-ci prévoit une coupe sanitaire sur la parcelle 200 de la forêt, située sur la commune de Saint-Germain-en-Laye.

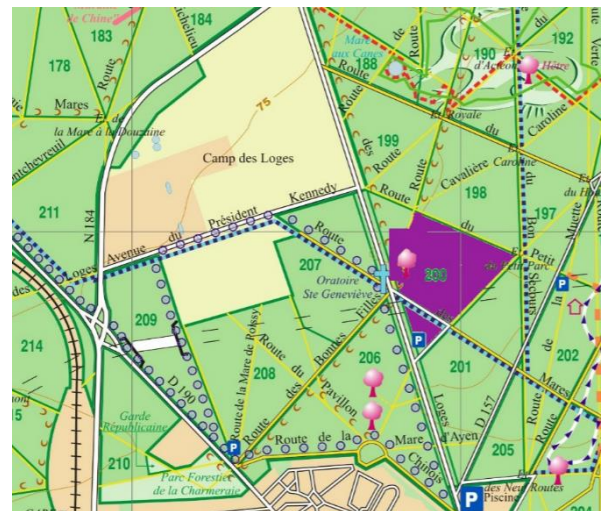
Une coupe sanitaire pour sécuriser l'espace forestier

Les arbres dépérissants, sénescents et dangereux aux abords des chemins et dans la parcelle sont coupés pour assurer la sécurité de tous.



Informations coupe

Parcelle	200a & 200c
Surface	14,69 ha
Essences principales	Chênes & Hêtres
Volume de bois prélevé	1135m ³
Date & type de la dernière coupe réalisée	Dernière coupe en 2003
Date de début des travaux	Septembre 2021
Durée du chantier* <small>En fonction des conditions météorologiques</small>	6 mois



Des coupes complémentaires d'ouverture de chemins d'exploitations pour préparer les travaux de demain et protéger les sols



Parallèlement aux coupes sanitaires, les forestiers ont programmé l'ouverture de **chemins d'exploitation**, appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les **18 à 24 mètres dans les parcelles**, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Cette parcelle va se régénérer naturellement à partir des fruits des arbres en place (glands, châtaignes...) ; après cette coupe, il n'y aura pas de plantation.
La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes semis du peuplement de se développer naturellement.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier



Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public

Où va le bois prélevé ?

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et, pour les petits bois, en bois de chauffage en circuit court ou en plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes

Les branchages de moins de 7cm de diamètre sont laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier sous forme d'humus.

Plan de la coupe sanitaire parcelle 200a & 200c



La forêt domaniale de Saint-Germain

Grande de **3500 hectares**, elle est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés. Domaine giboyeux, la forêt domaniale de Saint-Germain a été pendant longtemps la propriété des rois de France qui y organisaient des chasses. Après la Révolution, elle perd un quart de sa surface en un siècle. Cette forêt péri-urbaine accueille environ **3 millions de visiteurs par an** qui profitent de sentiers balisés, pistes cavalières et cyclables aménagées.



La sylviculture en Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces naturels qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent le bois dont la société a besoin. Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr